

## VILLE DE CLERMONT

### AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2024 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Propriété située sur le chemin d'Auteuil, sur le lot 3 256 391**

Réputer conforme la construction d'un abri forestier de 23.5 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est fixée à 20.0 mètres carrés.

- **Propriété située au 13 rue Lamontagne, sur le lot 3 257 388 du Cadastre de Québec :**


Réputer conforme l'installation d'une piscine à une distance de 1,50 mètre de la ligne avant secondaire alors que la distance minimale à respecter est fixée à 6 mètres.

- **Propriété située au 51 rue Dion, sur le lot 3 257 314 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction d'une remise adjacente au garage alors que la distance minimale à respecter entre ces deux bâtiments est fixée à 2 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Donné à Clermont, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.



---

France D'Amour, directrice générale